

L'hon. M. Gregg: Monsieur l'Orateur, nous avons suivi ce principe jusqu'ici et nous comptons le suivre encore.

M. Michael Starr (Ontario): Puis-je poser au ministre du Travail, une question supplémentaire? On me dit que l'article en cause atteignait environ 70,000 personnes. Le ministre peut-il nous dire combien, sur ce nombre, restent encore sans emploi ou sans prestations?

L'hon. M. Gregg: Je ne le puis cet après-midi, mais j'obtiendrai le renseignement le plus tôt possible pour l'honorable député.

DÉCLARATION AU SUJET DE L'APPLICATION DE
LA LOI AUX PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai également promis de parler davantage des pêcheurs. Nous avons poursuivi nos enquêtes avec diligence afin de constater dans quelle mesure la loi sur l'assurance-chômage pourrait s'appliquer à un nombre raisonnable de ceux qui s'adonnent à la pêche en mer, gens qui, pour un grand nombre, travaillent à leur compte.

J'espère pouvoir soumettre un nouveau rapport sur ce sujet d'ici quelques semaines. Même si on constatait la possibilité de dresser un programme qui s'appliquerait aux pêcheurs d'une façon générale, il faudrait beaucoup de temps pour en établir tous les détails utiles. Si un régime pratique peut être conçu, même si le comité consultatif de l'assurance-chômage devra l'étudier quant à ses effets sur la caisse, il ne nécessitera peut-être pas un amendement de la loi mais pourra être appliqué au moyen d'un règlement établi sous l'autorité du gouverneur en conseil.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail à propos d'une déclaration qu'il a faite visant la loi sur l'assurance-chômage. Peut-il nous donner l'assurance que les changements qu'on est en voie d'apporter, par voie de règlements, en vue d'étendre l'application de la loi aux pêcheurs, se feront au cours de la session actuelle de façon que les députés aient l'occasion de débattre les modifications auxquelles on songe?

L'hon. M. Gregg: Monsieur l'Orateur, je ne puis rien promettre quant à l'élément temps, mais je puis donner à mon honorable ami l'assurance qu'on aura pleinement l'occasion de débattre la question, étant donné que le comité des crédits et que le comité des subsides de la Chambre n'ont pas terminé l'examen des crédits relatifs à l'assurance-chômage.

[M. Knowles.]

LES RECHERCHES

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest) propose l'adoption du premier rapport du comité spécial des recherches, présenté à la Chambre le 14 mai.

La motion est adoptée.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRIQUE

RECHERCHES SUR LE LAVAGE DU CERVEAU, À L'UNIVERSITÉ MCGILL

Question n° 52—**M. Fulton:**

1. Au cours de chacune des années 1951, 1952, 1953, 1954 et 1955, des sommes ont-elles été versées à l'Université McGill, ou à l'un ou l'autre de ses organismes ou de ses services, par le ministère de la Défense nationale, le Conseil de recherches pour la défense ou tout autre organisme du gouvernement du Canada, ou pour leur compte, à l'égard de recherches dans le domaine du "lavage de cerveau"?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes a-t-on versées durant chacune de ces années?

3. A quels ministères ou organismes du gouvernement a-t-on communiqué l'ensemble ou une partie des résultats de ces recherches?

4. A quels particuliers ou organismes étrangers a-t-on communiqué l'ensemble ou une partie des résultats de ces recherches?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): La réponse aux deux premières parties de la présente question est, par année, la suivante: \$4,178 en 1951, \$8,502 en 1952, \$4,320 en 1953. Aucun versement n'a été fait de ces chefs en 1954 ou 1955.

A la partie trois: Le ministère de la Défense nationale.

A la partie quatre: Au Royaume-Uni, l'amirauté, le ministère de l'air et le ministère des approvisionnements; aux États-Unis, la marine, l'armée, l'aviation et l'organisme central de renseignement.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

SASKATCHEWAN—TOTAL DES DÉPENSES FÉDÉRALES

Question n° 453—**M. Studer:**

1. Au cours de l'année financière 1954-1955, quelles sommes globales le gouvernement fédéral a-t-il dépensées dans la province de Saskatchewan, compte tenu des subventions statutaires et des versements effectués en vertu de l'accord sur la location de domaines fiscaux?

2. Au cours de l'année financière 1954-1955, quelles sommes globales chaque ministère ou organisme du gouvernement fédéral a-t-il dépensées en Saskatchewan?

3. Quelle somme estimative verserait-on à la Saskatchewan en vertu du programme national d'hygiène projeté?

4. Depuis le 1^{er} avril 1944, quelles sommes globales ont été dépensées en Saskatchewan par tous les ministères ou organismes du gouvernement fédéral?